



Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une participation financière de 70'000 francs pour le projet « Rendez-vous citoyens » en 2026

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG :	21 mai 2025
Dossier communiqué le :	26 mai 2025
Délai d'opposition :	10 septembre 2025
Délai de réception des résolutions à l'ACG :	18 septembre 2025 (= délai d'opposition + délai de transmission)

Contexte

Le projet « Rendez-vous citoyens » est produit par l'association « Et pourquoi pas ? » qui a déjà mis sur pied dès septembre 2024 près de 70 réunions, dans 16 communes avec pour objectif d'impliquer les jeunes dans la vie démocratique en les incitant à voter. Les communes concernées couvrent près de 85 % de la population cantonale. La participation financière du FI répond à la reconduction de cette opération en 2026 avec le même nombre de communes et près de 200 réunions à la clé.

L'article 4, al. 2, de la convention FI-ACG stipule : « *Le subventionnement du FI ne peut en principe pas dépasser 50 % du financement communal hors FI. Toutefois, ce taux peut être porté au-delà de 50 % si la prestation touche un tiers des communes au moins (...)* ».

La demande de financement porte sur un montant de 70'000 francs pour un total de 150'000 francs investis par les communes genevoises (au nombre de 16) se décomposant ainsi :

- 50'000 francs en numéraires (subvention par soirée) ;
- 100'000 francs en prestations en nature (mises à dispositions de salles, personnel et frais administratifs).

Cette demande et son montant répondent aux conditions prévues par la convention FI-ACG.

Ce projet relève manifestement d'une démarche intercommunale de par les communes bénéficiaires qui financent également ces réunions.

Par ailleurs, il faut relever l'aspect récurrent de cette demande qui pourrait potentiellement se renouveler d'année en année relevant d'une dépense de fonctionnement non liée à un évènement ponctuel.



Après avoir examiné les différents aspects du projet lors de sa séance du 7 avril 2025, le Conseil du FI a considéré que la condition de la conformité aux buts statutaires du FI est remplie, s'agissant d'une démarche touchant un grand nombre de communes genevoises.

Il a également relevé sa volonté de ne pas entrer dans un financement pérenne, d'autres initiatives présentant des démarches proches.

À la lumière de ces éléments, l'Assemblée générale de l'ACG a accepté, le 21 mai 2025 l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une participation financière de 70'000 francs pour le projet « Rendez-vous citoyens » en 2026